

Inscription à l'accueil extrascolaire de Misery-Courtion pour l'année scolaire 2024/2025

► L'inscription est définitive. Elle ne peut être modifiée que sous-réserve d'un préavis de 60 jours (cf. règlement communal sur l'accueil extrascolaire du 29.09.2016).

Remplir s.v.p. une feuille de données **par enfant**

Données de l'enfant

Nom	
Prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Langue maternelle	
Autres langues	
Classe	
Nom de la maîtresse / du maître	
Médicaments / maladies	
Allergies	
Intolérance à certaines denrées alimentaires / régime	
Vaccins	<input type="checkbox"/> <u>joindre une copie du carnet de vaccination</u> s.v.p.
Remarques	

Données des représentant légaux / contact en cas d'urgence

1er représentant légal :

Nom	
Prénom	
Adresse	
<input type="checkbox"/> Téléphone privé	
<input type="checkbox"/> Téléphone prof.	
<input type="checkbox"/> Portable	
<input type="checkbox"/> Email	

2e représentant légal :

Nom	
Prénom	
Adresse	
<input type="checkbox"/> Téléphone privé	
<input type="checkbox"/> Téléphone prof.	
<input type="checkbox"/> Portable	
<input type="checkbox"/> Email	

Cocher le numéro de téléphone et l'adresse email prioritaires.

En plus des responsables légaux, l'enfant peut être repris par les personnes suivantes :

Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone

Autres personnes à contacter si les représentants légaux ne sont pas joignables :

Nom, prénom, lien avec l'enfant	no téléphone

Inscription

Cocher ce qui convient.

Inscription fixe

Inscription souple

Cocher les périodes désirées.

Voici les heures d'ouverture dès la rentrée scolaire, sous-réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits en fixe.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période A 06.45-07.55 petit-déjeuner					
Période B 07.55-11.40					
Période 1 11.40-13.30 dîner					
Période 2 13.30-15.15 alternance					
Période 3 15.15-17.00 goûter devoirs surveillés					
Période 4 17.00-17.45					
Période 5 17.45-18.30					

L'inscription aux périodes A, B et n°2 n'est possible qu'en **fixe**. Avec une inscription souple, aucun placement n'est garanti. L'offre dépend des places disponibles. Les inscriptions fixes sont prioritaires par rapport aux souples.

Autres demandes

Autres demandes (périodes d'ouverture supplémentaires)?

Date souhaitée pour une visite: _____

Chemin / prise en charge / départ de l'accueil extrascolaire

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école et ramenés à l'école après la période 1. Les parents, respectivement les représentants légaux sont responsables pour leurs enfants et les trajets de ceux-ci.

Période 1 l'enfant est à l'école l'après-midi
 l'enfant a congé l'après-midi et sera repris
 l'enfant a congé l'après-midi et rentrera à la maison tout seul

Périodes 2 et 5 l'enfant sera repris à la fin de la période
 l'enfant rentrera à la maison tout seul à la fin de la période
 l'enfant peut quitter l'AES avant la fin de la période
(la période sera malgré tout facturée en entier).

Préciser quel jour et à quelle heure: _____

Tarifs

Documents à transmettre pour attester des revenus déterminants du groupe familial

Cocher ce qui convient.

Copie du ou des derniers avis de taxation disponibles

de tous les membres du groupe familial : oui non

Assujetti à l'impôt à la source: oui non

Si les documents demandés ne sont pas remis, la prise en charge sera facturée au plein tarif.

Pour toutes questions concernant l'inscription ou l'AES, vous pouvez prendre contact avec la responsable Mme Jenny ou l'administration communale.

Responsable de l'AES

Janique Jenny

026/475.15.77 ou 077/406.02.66

Administration communale

026/475.18.87

Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée. Les enfants déjà inscrits l'année scolaire 2023/2024 auront la priorité.

Délai d'inscription : 30 juin 2024

Documents à envoyer à:

Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery

ou par courriel (document en PDF uniquement): secretariat@misery-courtion.ch

►► *La signature du formulaire d'inscription engage son/ses signataire/s au placement de l'enfant durant les périodes choisies à la page 2.*

Lieu, date:	Signature des représentants légaux :
-------------	--------------------------------------